

Ecrit par le 11 juillet 2026

Mme Yvette Angèle LECOMTE



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 31 décembre 2024 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 mai 2018, **Madame Yvette Angèle LECOMTE**, en son vivant retraitée, demeurant à SABLET (84110) place Aire de la Croix Résidence La Sereno, Apt 28, née à HAUTMONT (59330), le 10 novembre 1936, veuve de Monsieur Gérard CONDETTE et non remariée, non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à SABLET (84110) (FRANCE), le 29 juin 2024.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Martin DESROUSSEAUX, Notaire Associé de la société par actions simplifiée « LW NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial à LILLE (Nord), 55, rue Saint-Etienne, avec bureau à WAVRIN (Nord), 21, rue de Lille, le 27 décembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Martin DESROUSSEAUX, Notaire à LILLE NORD, référence CRPCEN : 59032, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de CARPENTRAS

Ecrit par le 11 juillet 2026

de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

La circulaire CIV/02/17 du 26 janvier 2017 précise que le légataire universel bénéficie d'un droit de saisine de plein droit à l'expiration du délai d'opposition, soit au plus tard un mois après la publication de l'avis de saisine au BODACC et à un journal d'annonces légales.

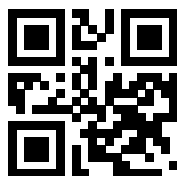
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Melle Hugnette Josiane BURGNIARD

Ecrit par le 11 juillet 2026



Notaire



Attestation de parution sur [echodumardi.com](https://www.echodumardi.com)

Ecrit par le 11 juillet 2026

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 31 décembre 2024 sous réserves d'incidents



Office Notarial
Jean-Baptiste BOREL
Notaire Associé
179 Rue du Colonel Arnaud Beltrame
84100 ORANGE

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

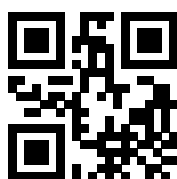
**Article 1378-1 Code de procédure
civile**

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 24 juin 2011, **Melle Hugnette Josiane BURGNIARD**, en son vivant retraitée, demeurant à ORANGE (84100) résidence EHPAD LA DEYMARDE 222 Avenue de l'Argensol Née à THONON-LES-BAINS (74200), le 26 janvier 1936 Célibataire, décédée à ORANGE (84100) le 7 décembre 2024, A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Jean-Baptiste BOREL, Notaire Associé à ORANGE (84100), le 17 décembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Jean-Baptiste BOREL, Notaire soussigné à ORANGE (84100), référence CRPCEN : 84050, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de CARPENTRAS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Ecrit par le 11 juillet 2026

M RIMBERT



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 31 décembre 2024 sous réserves d'incidents

Aux termes de son testament olographe en date du 13 mars 2019, Monsieur Guy Marius Joseph Camille **RIMBERT**, demeurant à PERNES-LES-FONTAINES (84210) 26 chemin de la Gente, veuf de Madame Elise Augusta MORIZOT, décédé à PERNES-LES-FONTAINES le 10 novembre 2024, a institué un légataire universel.

Ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal d'ouverture et de description le 19 décembre 2024 par Maître Caroline LACAZE-MARS, Notaire à PERNES-LES-FONTAINES (84210), duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Les oppositions à l'exercice de ses droits seront formées auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Caroline LACAZE-MARS, notaire à PERNES LES FONTAINES (84210) 126 Avenue Charles de Gaulle, référence CRPCEN : 84046, dans le délai d'un mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CARPENTRAS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Ecrit par le 11 juillet 2026

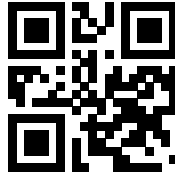
M NICOLAS



Notaire



Ecrit par le 11 juillet 2026



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 31 décembre 2024 sous réserves d'incidents



**Étude de Maitres Stéphanie JEANJEAN-BOUDON,
Henri PASSEBOIS et Olivier JEANJEAN,
Notaires associés,
à CARPENTRAS, 100 Avenue Wilson**

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

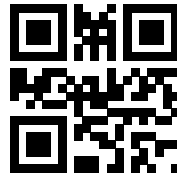
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1er février 2017, Monsieur Jocelyn Henri Roger **NICOLAS**, en son vivant retraité, demeurant à CARPENTRAS (84200) 769 chemin de la Lègue, né à CARPENTRAS (84200), le 12 avril 1933, veuf de Madame Félicienne CONSTANTIN et non remarié. De nationalité française. Décédé à CARPENTRAS (84200)(FRANCE), le 28 janvier 2024. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Alexandre CAZEAUX, Notaire au sein de la Société Civile « Stéphanie JEANJEAN-BOUDON, Henri PASSEBOIS et Olivier JEANJEAN, Notaires associés », numéro CRPCEN 84037, titulaire d'un Office Notarial à CARPENTRAS, 100 Avenue Wilson, le 16 décembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Ecrit par le 11 juillet 2026

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Alexandre CAZEAUX, Notaire à CARPENTRAS, référence CRPCEN : 84037, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de CARPENTRAS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Mme HINTZ



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 31 décembre 2024 sous réserves d'incidents

MOTTET & ASSOCIES

1 Rue Salisbury

Empress residence, BP 67

06310 BEAULIEU-SUR-MER

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Ecrit par le 11 juillet 2026

Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testaments établis par la défunte en date du 6 mars 2014, suivi d'un codicille du 2 juin 2017 et du 2 octobre 2020, Madame Lieselotte Margot **HINTZ**, en son vivant retraitée, demeurant à AVIGNON (84000) 2 avenue de la Gare « Les Portes du Lubéron ». Née à BERLIN (ALLEMAGNE), le 23 mars 1928. Veuve de Monsieur Jean-Paul WEYMERINGER et non remariée. De nationalité française. Décédée à AVIGNON (84000) le 1er août 2024.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ces testaments ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description des testaments reçu par Maître Jeanne CASPAR, Notaire Associée, Membre de la Société par Actions Simplifiée « MOTTET & ASSOCIES », titulaire de l'Office Notarial à la résidence de BEAULIEU-SUR-MER (06310) 1 Rue Salisbury, le 25 octobre 2024, suivi d'un acte complémentaire reçu par ladite Maître Jeanne CASPAR, le 6 décembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Mathilde GIRARD notaire à SORGUES (84700) 477 Avenue Jules Verne, Immeuble le Saphir, CRPCEN 84085, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AVIGNON, de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

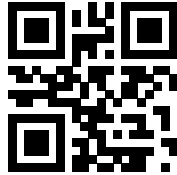
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis.

M SEGUR

VALLIS CLAUSA
NOTAIRES

Ecrit par le 11 juillet 2026



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 31 décembre 2024 sous réserves d'incidents

VALLIS CLAUSA

NOTAIRES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 29 septembre 2019, Monsieur Bernard Jean-Marie **SEGUR**, en son vivant pharmacien, demeurant à CAVAILLON (84300) 96 avenue Victor Basch. Né à ALGER, (ALGERIE) le 14 juin 1960. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à MARSEILLE 9ÈME ARRONDISSEMENT (13009) (FRANCE), le 16 octobre 2024.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Pierre GAUTIER, Notaire Associé de la Société dénommée « VALLIS CLAUSA NOTAIRES » société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée, titulaire de deux offices notariaux, sis à SORGUES (Vaucluse), 71 Allée des Moulins et à COUSTELLET, 80 C Route de Cavaillon, MAUBEC (Vaucluse), le 5 décembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Pierre GAUTIER, notaire à COUSTELLET, 80 C Route de Cavaillon 84660 MAUBEC (Vaucluse), référence CRPCEN : 84088, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

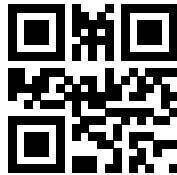
Ecrit par le 11 juillet 2026

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour insertion.
Le notaire.

Mme Elke MÖLLER



**SCP Me MAY, Me BOUKHORS
Me ROCHETTE
Notaires associés**
166 Avenue Aristide Briand
84440 Robion



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 31 décembre 2024 sous réserves d'incidents

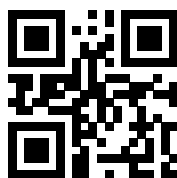


**SCP Me MAY, Me BOUKHORS
Me ROCHETTE
Notaires associés**
166 Avenue Aristide Briand
84440 Robion

Ecrit par le 11 juillet 2026

Suivant testament en date du 02 juillet 2018, **Mme Elke MÖLLER**, épouse de M. Jeffrey John SINCLAIR, née à ITZEHOE (Allemagne) le 23 août 1934, en son vivant retraitée, demeurant à OPPEDE (Vaucluse), 785 chemin de la Montagne, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès survenu à AVIGNON (Vse) le 11 octobre 2024 ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Olivier MAY, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Maître Olivier MAY, Maître Mahdjouba BOUKHORS et Maître Laurence ROCHETTE, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à ROBION (Vse), 166 Avenue Aristide Briand, le 20 novembre 2024, duquel il résulte que le légataire universel remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Olivier MAY, notaire à ROBION (Vse), 166 Avenue Aristide Briand, référence CRPCEN : 84014, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Mme AFFRE



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 31 décembre 2024 sous réserves d'incidents

Ecrit par le 11 juillet 2026

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1^{er} juillet 2015

Madame Aimée Odile **AFFRE** demeurant en son vivant à CAUMONT-SUR-DURANCE (84510) 5 avenue du Maréchal Leclerc, née à GENERARGUES, le 15 juillet 1930, décédée à CAUMONT-SUR-DURANCE, le 25 juillet 2024 a consenti un legs universel.

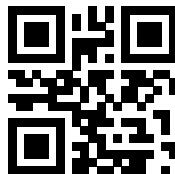
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Bertrand ISNARD, Notaire à CAUMONT-SUR-DURANCE, 109 route de Gadagne, le 4 octobre 2024, suivi d'un acte de contrôle de la saisine reçu par Me Romain MATHIEU, notaire à MONTPELLIER en date du 15 novembre 2024 duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Romain MATHIEU, notaire à MONTPELLIER (34000), 6 rue Paladilhe, référence CRPCEN : 34119, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession

Mme BERBEZIER

**VALLIS CLAUSA**
NOTAIRES



Attestation de parution sur [echodumardi.com](https://www.echodumardi.com)

Ecrit par le 11 juillet 2026

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 31 décembre 2024 sous réserves d'incidents



VALLIS CLAUSA

NOTAIRES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 26 juin 2012,

Madame Marie Albertine **BERBEZIER**, en son vivant retraitée, demeurant à ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE (84320) 54 allée de la Sorquette.

Née à VEDENE (84270), le 3 juin 1926.

Veuve de Monsieur Jean Félix ARNOUT et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à AVIGNON (84000) (FRANCE) le 29 juillet 2024.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Emmanuel COMTE, notaire soussigné, membre de la Société dénommée « VALLIS CLAUSA NOTAIRES » Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée titulaire de deux Offices Notariaux, sis à SORGUES (Vaucluse), 71 Allée des Moulins et à COUSTELLET, 80 C Route de Cavaillon, MAUBEC (Vaucluse), le 4 novembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Emmanuel COMTE, Notaire à SORGUES (84700) référence CRPCEN : 84009, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, à savoir le 12/11/2024.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Ecrit par le 11 juillet 2026

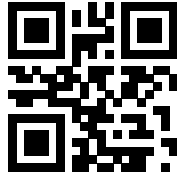
Mlle ROCHE



Notaire



Ecrit par le 11 juillet 2026



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 31 décembre 2024 sous réserves d'incidents



**Office Notarial
Jean-Baptiste BOREL
Notaire Associé**

**179 Rue du Colonel Arnaud Beltrame
84100 ORANGE**

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 25 mars 2021, Mlle Magali Marie Estelle **ROCHE**, en son vivant retraitée, demeurant à CAIRANNE (84290) 140 avenue de la Libération, Née à CAIRANNE (84290) le 20 avril 1940, Célibataire, Non liée par un pacte civil de solidarité, de nationalité française, Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à ORANGE (84100), le 23 septembre 2024.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal

Ecrit par le 11 juillet 2026

d'ouverture et de description de testament reçu par Me Jean-Baptiste BOREL, Notaire Associé à ORANGE (Vaucluse), le 31 octobre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Jean-Baptiste BOREL, Notaire à ORANGE 84100, référence CRPCEN 84050, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de CARPENTRAS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

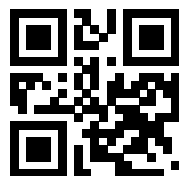
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Mme ASSALIT

Ecrit par le 11 juillet 2026



Notaire



Attestation de parution sur [echodumardi.com](https://www.echodumardi.com)

Écrit par le 11 juillet 2026

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 31 décembre 2024 sous réserves d'incidents



**Etude de Maîtres LAPEYRE,
DUCROS et AUDEMARD
Notaires associés
à Avignon (Vaucluse)
1 rue des Ciseaux d'or**

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 7 novembre 2020,

Madame Régine Renée **ASSALIT**, en son vivant retraitée, demeurant à MORIERES-LES-AVIGNON (84310) Le Clos de Morières 18, rue Paul Signac.

Née à L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (84800), le 26 juin 1944.

Divorcée de Monsieur Jean-Pierre Marcel Victor GILLES, suivant jugement rendu par le Tribunal judiciaire de AVIGNON le 18 juin 1992, et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à AVIGNON (84000) (FRANCE), le 11 mai 2024.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Philippe LLAO, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « LAPEYRE DUCROS AUDEMARD, notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial », à AVIGNON, 1 rue des Ciseaux d'Or, le 25 septembre

Ecrit par le 11 juillet 2026

2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Philippe LLAO, Notaire à AVIGNON, référence CRPCEN : 84001, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

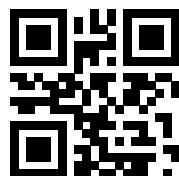
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Mme FEJOZ

Ecrit par le 11 juillet 2026



Notaire



Attestation de parution sur [echodumardi.com](https://www.echodumardi.com)

Ecrit par le 11 juillet 2026

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 31 décembre 2024 sous réserves d'incidents



**Étude de Maitres
Stéphanie
JEANJEAN-BOUDON,
Henri PASSEBOIS et
Olivier JEANJEAN,
Notaires associés,
à CARPENTRAS,
100 Avenue Wilson**

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 9 décembre 2020, Mademoiselle Marie Berthe Laurence **FEJOZ**, en son vivant retraitée, demeurant à CARPENTRAS (84200) 242 rue de l'Université, Résidence JH Fabre, née à LORIOL-DU-COMTAT (84870), le 28 juin 1929. Célibataire. De nationalité française. Décédée à CARPENTRAS (84200) (FRANCE), le 22 juin 2024. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Olivier JEANJEAN, Notaire Associé de la Société Civile « Stéphanie JEANJEAN-BOUDON, Henri PASSEBOIS et Olivier JEANJEAN, Notaires associés », numéro CRPCEN 84037, titulaire d'un Office Notarial à CARPENTRAS, 100 Avenue Wilson, le 23 septembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Ecrit par le 11 juillet 2026

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphanie JEANJEAN-BOUDON, Notaire à CARPENTRAS, référence CRPCEN : 84037, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de CARPENTRAS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.